



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 25 janvier 2022

### **Élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 : période de recueil des parrainages**

La période de collecte des parrainages par le Conseil constitutionnel en vue de la présentation d'une candidature se déroulera du 27 janvier 2022 au 4 mars 2022. Un candidat doit recueillir 500 parrainages d'élus d'au moins 30 départements ou territoires d'outre-mer et sans que plus de 10% d'entre eux puissent être du même département ou TOM.

Les formulaires de présentation seront envoyés par pli recommandé aux élus habilités par la loi du 6 novembre 1962, le vendredi 27 janvier 2022, date de publication du décret portant convocation des électeurs au Journal Officiel.

Chaque formulaire sera accompagné d'une notice et d'une enveloppe de retour libellée à l'adresse du Conseil constitutionnel.

Le premier tour de scrutin ayant été fixé au 10 avril 2022, les formulaires devront parvenir au plus tard le vendredi 4 mars 2022 à 18 heures au Conseil constitutionnel.

Un élu ne peut parrainer qu'un seul candidat, et ce même s'il est détenteur de plusieurs mandats ouvrant droit à la présentation d'une candidature.

Le nom et la qualité des élus qui auront valablement présenté un candidat seront rendus publics par le Conseil constitutionnel sur son site internet au fur et à mesure de la réception des parrainages.

Toutes les informations relatives aux élections sont disponibles et régulièrement mises à jour sur le site internet de la préfecture de l'Isère :

<https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete/Elections/Elections-politiques>

**Contact presse  
Bureau du cabinet et  
de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05

Mél : [pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)



@Prefet38



Préfet de l'Isère



Prefet38

12, Place de Verdun  
38000 Grenoble Cedex 01